Image not found or type unknown

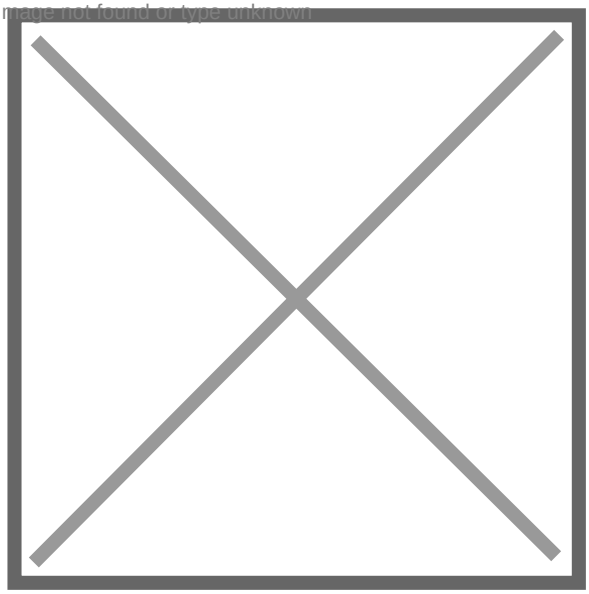

Carte de stationnement résidentielle

Par **jesss**, le **26/10/2008** à **14:52**

Bonjour,
J'habite dans une grande ville, dans laquelle le stationnement résidentiel a été mis en place il y a un an. Je bénéficie de cette carte gratuite, sur présentation de justificatif de domicile.
Ce matin, à ma grande surprise, j'ai trouvé une amende pour stationnement non payé sur mon pare brise. Aprés être allée voir sur les voitures de la rue, je me suis rende compte que sur certaine des cartes, il est inscrit "2008/2009". Il semblerait donc que j'ai eu une amende car cette mention n'est pas portée sur ma carte. Or, comment savoir que je devais la renouveler, puisque dessus, il n'est mentionné aucun délai, ni date? Est-il possble de me mettre une amende pour stationnement non payé, alors qu'étant résidente dans le quartier, je suis en droit de ne pas le payer, et que cette carte m'est remise gratuitement?
Merci beaucoup.

Par **Tisuisse**, le **26/10/2008** à **22:52**

C'est du domaine du maire qui a certainement pris un arrêté municipal. Voyez donc la mairie.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés